



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : COMPRESSEUR VIS "S"
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 16012xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant synthétique PAO pour compresseurs d'air à vis lubrifiée ou pour compresseurs rotatifs à injection à huile.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Ce produit n'est pas classé comme dangereux.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Mentions de danger (H) : Aucune donnée disponible.

Conseils de prudence –Prévention : Aucune donnée disponible.

Conseils de prudence –Intervention : Aucune donnée disponible.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

3.2 Mélange

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic N°CAS : 64742-54-7 N°EC : 265-157-1 N°IDX : 649-467-00-8	60.0% ≤C≤ 100.0%	H350 : Peut provoquer le cancer.	-	-
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated ; remark : Consisting of 50 wt % or more of species of the same M.Wt. N°CAS : 68037-01-4 N°EC : 500-183-1 N°IDX :	20.0% ≤C≤ 50.0%	-	-	-
Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14- alkyl esters, zinc salts N°CAS : 68649-42-3 N°EC : 272-028-3 N°IDX :	0.18% ≤C≤ 0.36%	-	-	-

Indications complémentaires : Aucune donnée complémentaire.

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médi-cale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Premiers soins après inhalation

: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles per-sistent, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médi-cale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Premiers soins après inhalation

: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles per-sistent, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

Agents d'extinction non appropriés

: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie

: Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Autres conseils

: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Veiller à une ventilation adéquate.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets. Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 7 : Manipulation et Stockage.

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

7.3 Utilisations finales particulières

Méthodes de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Aucune donnée disponible.

8.1 Paramètres de contrôle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassant leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 150°C
Point d'écoulement	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.853 à 15°C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité à 100°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Aucune donnée disponible
Stabilité chimique	: Aucune donnée disponible
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucunes dans les conditions normales
Conditions à éviter	: Aucune donnée disponible
Matières incompatibles	: Aucune donnée disponible
Produits de décomposition dangereux	: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë	: Aucune donnée disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Aucune donnée disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Aucune donnée disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Aucune donnée disponible
Danger par aspiration	: Aucune donnée disponible
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: Aucune donnée disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale	/ mg/kg
DL50, voie cutanée	/ mg/kg

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini.
Persistance et dégradabilité	: Pas d'information sur le produit fini.
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini.
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini.
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Pour le recyclage, contacter le fabricant.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement
Code Européen des déchets	: Aucune donnée disponible.



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

: Aucune donnée disponible

Polluant marin

: Aucune donnée disponible

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Aucune donnée disponible.

15.1.2 Directives Nationales

Aucune donnée disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.



Fiche de Données de Sécurité

COMPRESSEUR VIS "S"

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 15/09/2020 - Remplace : 17/02/2016 - Version: 1.0

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/
RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route /Règlement concernant le
transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

COV : Composés Organiques Volatil.

DSD: Directive sur les substances dangereuse.

DPD: Directive Préparation Dangereuses.

N° EC: Numéro Commission européenne.

EPI : Équipements de Protection Individuelle.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques.

N°ONU: Nombre des Nations Unies.

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

vPvB : très persistantes et très bioaccumulables.

Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15.

Phrases de risques (R) :

Mentions de danger (H):

H350 - Carc. 1B - Peut provoquer le cancer.

Utilisation recommandées et restrictions d'emploi: